

Site France 3

Parafoudres radioactifs : à Clermont-Ferrand, une plainte déposée contre Orange



L'opérateur Orange est visé par une plainte pour mise en danger d'autrui. Elle a été déposée mardi 16 juillet auprès du procureur de la République de Clermont-Ferrand. / © B. Cante / France 3 Auvergne

•
Après un vaste procès sur la vague de suicide, Orange va peut-être devoir faire face à une nouvelle affaire judiciaire. L'entreprise est visée par une plainte pour des parafoudres radioactifs, qui a été déposée mardi 16 juillet à Clermont-Ferrand.

Par SM avec B. CantePublié le 16/07/2019 à 19:18

Une plainte pour mise en danger d'autrui a été déposée mardi 16 juillet à Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme par la fédération CGT des agents des postes et télécommunication Auvergne et l'association Henri Pézerat. Selon eux, des salariés d'Orange (anciennement France Télécom) ont reçu plusieurs doses de radioactivité en manipulant des parafoudres installés sur les lignes téléphoniques. Un danger dont ils ignoraient tout.

« Malgré l'interdiction qui date de 1978 de fabriquer ces parafoudres radioactifs, on a continué de les utiliser (...) Les parafoudres sont de petites ampoules qui à l'intérieur contiennent un gaz. Pour certaines, c'est un petit bout de radium qui est dedans, une petite pointe de radium infinitésimal mais qui rayonne quand même. On a le risque d'irradiation, le problème de contamination de la peau et d'ingestion des gaz quand on intervient dessus », affirme Franck Refoulevet, délégué du personnel CGT Orange (15).

Plusieurs salariés des télécoms ont déclaré des cancers. Le dépôt de plainte fait suite à une enquête engagée par les élus CGT du CHSCT, le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, en 2007, en Auvergne. Selon le syndicat, de nombreux cas ont été recensés notamment sur le site de Riom-es-Montagnes, dans le Cantal. Et trois expertises, qui prouveraient l'existence d'un risque grave, ont été menées.

"Il y a un problème de santé publique"

« On attend que la justice fasse toute la lumière sur cette affaire. Depuis des années, les syndicats alertent la direction de France Telecom devenue Orange sur les risques liés à l'utilisation des parafoudres radioactifs. Rien n'est fait ou si peu et malheureusement, des gens sont tombés malades. Aujourd'hui, on demande que le procureur de la République se saisisse de cette affaire et fasse toutes les investigations nécessaires pour que l'on puisse avoir des réponses à nos interrogations (...) Il y a un problème de santé publique, de protection des travailleurs, de négligence de l'employeur », affirme Me François Lafforgue, l'avocat des plaignants.

Selon lemonde.fr, la direction de l'entreprise n'a pas commenté cette plainte. Elle indique cependant qu'« Orange procède actuellement à la dépose des parafoudres contenant des - radioéléments et à leur enlèvement dans des conditions de sécurité optimales ». « Les risques liés à ces matériels et aux opérations d'enlèvement ont fait l'objet de plusieurs études, qui démontrent l'absence de risque pour les salariés », assure l'opérateur. Le dossier est désormais entre les mains du procureur de la République de Clermont-Ferrand.